Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le 13 JUIL. 202.
ID : 083-218300507-20210708-2021_106-DE

République Française

Ville de Draguignan

N° 2021-106

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	40

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 8 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :
HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENT :

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 13 JUIL. 2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le 13 juillet 2021
ID : 083-218300507-20210708-2021_106-DE

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du boulevard Léon Blum (marché à procédure adaptée n° 20-058), la société Orange a été associée à la conception du projet afin de mutualiser les travaux et pouvoir déposer des équipements aériens tout en maintenant le service aux usagers concomitamment à l'exécution des travaux de la Commune.
Ces équipements de télécommunication en aérien ont vocation à être enfouis.

Afin de favoriser la réduction des coûts et la gêne provoquée par des chantiers successifs, il est proposé d'établir une convention de mutualisation des travaux.

Il convient donc de définir les modalités techniques et financières relatives à l'enfouissement du réseau de communications électroniques selon le projet de convention ci-joint ayant pour principe :

- La réalisation des infrastructures communes de génie civil et pose des installations de communications électroniques fournies par Orange à charge de la Commune ;
- Les frais d'étude et de fourniture des installations de communications électroniques, coûts de dépose, câblage et remplacement des équipements de communications électroniques à charge d'Orange.

Les travaux à la charge de la Commune (estimés à 9 760 € HT) ont été intégrés au marché précité. Aucun surcoût n'est donc à prévoir.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe, avec la société Orange portant enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange sur le boulevard Léon Blum ainsi que tout acte afférent à sa conclusion et son exécution.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * MAIRIE DE DRAGUIGNAN *

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur